

Foucarmont : le club des aînés compte 180 adhérents

Publié le 20/03/2016 à 22H53

Foucarmont. L'association des aînés, « Notre bon vieux temps », s'est penchée sur ses activités et ses finances.



Le calendrier d'activités sera arrêté en réunion de bureau

Le club d'aînés « Notre bon vieux temps » a tenu récemment son assemblée générale à la salle René-Beuvin.

En ouverture, la présidente, Monique Pinoli, a dressé le bilan de l'exercice 2015, qui s'avère bon à tous les niveaux. Le club compte actuellement 180 adhérents. La section marche, découpée en deux niveaux, se retrouve chaque lundi à 13 h 45 à l'ancienne salle paroissiale, et connaît une fréquentation croissante.

Les actions santé organisées en partenariat avec des partenaires médicaux ou sociaux connaissent aussi un franc succès en termes de fréquentation.

La trésorière, Brigitte Poisson, a présenté des finances saines. Le club perçoit une subvention municipale de 915 € et 150 € de la commune de Villers-sous-Foucarmont, en guise de participation de ses aînés au club.

D'autres fonds auraient pu être accueillis mais ne sont pas arrivés dans les caisses du club. La trésorière en a donné l'explication : « *Anne-Marie Pigelet, décédée en 2015, avait*

souhaité léguer une partie de ses biens à l'association, mais nous n'avons pas pu en bénéficier car l'association n'est pas classée d'intérêt public. »

Le bureau s'étoffe

Les activités de l'année 2016 seront évoquées ultérieurement en réunion de bureau. Un bureau qui était, jusqu'à ce jour, constitué de 14 membres. Dorénavant ils seront 15, puisque Nadine Leclerc est venue grossir l'effectif.

Par ailleurs, le maire, Dominique Vallée, a été nommé président d'honneur du club. Il a félicité le club « *pour sa longévité de 42 années et son évolution constante, grâce notamment au dynamisme de membres très actifs. »*

Il a rappelé que la commune distribue un total de 15 400 € de subventions à ses associations. Mais il s'est interrogé : « *Pourra-t-on faire plus dans le contexte économique que nous connaissons ? Quoi qu'il en soit, toutes les décisions sont prises en réunion de conseil et ce n'est pas lié au choix du maire. »*